

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 21/09/2016 portant création de la mention Boxe du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 20/12/2018,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Boxe est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>		
	<b>Date et lieu de naissance</b>		
BP4ALP180742	Monsieur	FACI	Majid
BP4ALP180743	Madame	FREDONIE	Emilie
BP4ALP180744	Monsieur	GALLOUZE	Tejy
BP4ALP180745	Madame	KANDE	Néné
BP4ALP180746	Monsieur	KHAYAT	Mahmoud
BP4ALP180747	Monsieur	KHENNICHE	Mabrouk
BP4ALP180748	Monsieur	KOUASSI	Essofy
BP4ALP180749	Monsieur	LELIEVRE	Lohann
BP4ALP180750	Monsieur	MATUNGULU	Denis
BP4ALP180751	Monsieur	MENDIBURU	David
BP4ALP180752	Monsieur	NOURI	Fayçal
BP4ALP180753	Monsieur	OULARBI	Rachid
BP4ALP180754	Monsieur	PEBEYRE	Kévin
BP4ALP180755	Madame	PELEGRI	Carine
BP4ALP180756	Monsieur	QUESADA	Anthony
BP4ALP180757	Monsieur	ROUMANIE	Dylan
BP4ALP180758	Monsieur	TANJI	Saïd
BP4ALP180759	Monsieur	TOMBINI	Benoît
BP4ALP180760	Monsieur	ULLIANA	Johann

Article 2.- Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 20/12/2018  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Nouvelle-Aquitaine  
Cheffe du pôle formation et certification

Anne DANIERE-MOREAU